

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2024/16

Séance du 17/10/2024

Avenant 10 au Marché Public Global de Performance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 17/10/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique, sous réserve de la validation du comité syndical de Deux-Sèvres Numérique du 18 octobre 2024, à signer l'avenant N°10 au MGP présenté dans le rapport N°1, ayant pour objet la modification du N°SIRET du titulaire Orange Concessions ainsi que l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé